



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/233
13 mars 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

Lettre datée du 13 mars 1998, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le représentant permanent du Gabon auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre que vous adresse
S. E. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Denis DANGUE REWAKA

ANNEXE

Lettre datée du 13 mars 1998, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Président de la République gabonaise

Au cours d'une cérémonie solennelle qui vient d'avoir lieu à Bangui en République centrafricaine, j'ai eu la satisfaction de présider en ma qualité de médiateur, représentant des chefs d'État, expressément mandaté par la Conférence France-Afrique de Ouagadougou en décembre 1996, à la signature du Pacte de réconciliation nationale entre les différentes composantes du peuple centrafricain d'une part, et le Président de la République centrafricaine, S. E. Ange-Félix Patasse d'autre part (voir S/1998/219).

Nous nous réjouissons tous de cette solution pacifique d'un conflit qui risquait de peser lourdement sur l'avenir de la sous-région d'Afrique centrale.

Au nom des pays participant à la Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des accords de Bangui (MISAB), je souhaite, et avec moi tous les chefs d'État d'Afrique qui ont été particulièrement sensibilisés par la crise centrafricaine, apporter mon appui aux recommandations faites par M. Kofi Annan dans son rapport sur la situation en République centrafricaine (S/1998/148 et Add.1).

La mise en place effective dans des délais aussi brefs que possible d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Centrafrique ne peut en effet que contribuer à garantir la stabilité du Pacte de réconciliation nationale qui vient d'être signé.

Dans l'intervalle et dans cette perspective, il me paraît nécessaire que l'actuel mandat de la MISAB soit prolongé jusqu'au 15 avril 1998. C'est pourquoi il serait opportun que le Conseil de sécurité veuille bien accepter de renouveler son approbation à la conduite de cette opération et reconduire l'autorisation qu'il lui avait donnée par la résolution 1152 (1998).

Je vous remercie à l'avance des dispositions qui pourront être prises à cet effet, et je puis vous assurer que nous apporterons, pour notre part, notre pleine et entière adhésion à toutes les mesures destinées à maintenir un climat de stabilité, de progrès et de paix dans notre sous-région et sur le continent africain.

(Signé) El Hadj Omar BONGO
